

Mai 2019

Si petits soient-ils, les hermelles sont des vers marins très importants pour la biodiversité de l'île de Ré. Leur présence est visible surtout à marée basse lorsque la mer s'est retirée et laisse apparaître de gros coussins brunâtres.

Un petit qui voit grand

Son nom scientifique est *Sabellaria alveolata*. Mesurant 3 à 4 cm de long, son corps est formé d'une succession d'anneaux portant de nombreuses soies. Il peut vivre jusqu'à 6 à 7 ans.

Avec ses propres sécrétions, il construit des tubes de sable et de fragments coquilliers à l'intérieur desquels il vit. L'agglomération de ces tubes forme des structures en nids d'abeilles sous l'aspect de placages ou de récifs.

Attention à ne pas confondre : on parle de placages lorsqu'il s'agit de structures adossées à la roche en faible quantité. Les récifs quant à eux, constitués de multitudes d'hermelles, peuvent être regroupés en bancs de plusieurs hectares. Les plus grands récifs mesurent plus d'1,50 mètre de haut et les bancs peuvent s'étendre sur plusieurs mètres de long.

Les récifs d'hermelles ne sont pas des structures figées. Ils évoluent en étroite relation avec leur environnement. Celui-ci va favoriser son développement ou bien le nuire.



Des cachettes pour les autres espèces

Les hermelles élaborent donc des constructions très originales, qui constituent des zones à forte diversité pouvant héberger de 50 à 70 espèces différentes. La densité d'individus élevés (60 000 par mètre carré) et les surfaces recouvertes composent un habitat jouant un rôle important dans la chaîne alimentaire.



Qualifié d'« ingénieur de l'écosystème », ce petit ver modifie grandement la ressource des autres espèces. Principalement parce que ses îlots de biodiversité sont situés dans des secteurs biologiquement assez pauvres.

Des scientifiques ont observé qu'il existait dix fois plus d'espèces dans un mètre carré de récif que dans le sable juste à côté !

Des biorécifs à protéger

Les enjeux de leur conservation sont très forts. En effet, les hermelles et leur habitat se trouvent menacés par différents facteurs : la pêche à pied, l'envasement, la colonisation des huîtres creuses, la compétition avec d'autres espèces.

L'hermelle n'est pas une espèce strictement protégée mais ses récifs permettent d'abriter une faune et une flore abondante et variées. C'est à ce titre qu'ils sont classés comme des habitats remarquables, protégés par la convention OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est).



Il est donc très fortement recommandé de ne pas piétiner ces récifs.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter les écogardes de la Communauté de Communes : 05.46.66.56.69.